

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE » ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

L'an deux mil vingt deux

Le Treize Septembre à 17 heures

Le Bureau de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"
et de la Conférence des Maireslégalement convoqué en date du 7 Septembre 2022 s'est réuni, à
SERVILLY (03120), à la Salle des Fêtes LA GRANGE,
sous la présidence de**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président,**

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ANDELAROCHE : Mme Pascale RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PERIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Gabriel SENETAIRE (pouvoir du titulaire M. Jean-Claude POTHIER)
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. Jean-Marc BRUNIAU (Lapalisse), pouvoir à M. Yves COLLANGES
- M. Alain LASSALLE (Le Breuil), pouvoir à M. François HERVIER
- M. Didier HANGARD (Saint-Prix), pouvoir à M. Jacques de CHABANNES

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

| | |
|---------------|----|
| EN EXERCICE : | 15 |
| PRESENTS : | 12 |
| VOTANTS : | 15 |

OBJET :

SCHEMA DE
DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE.

Monsieur le Président explique que l'Office de Tourisme a missionné le bureau d'études ID TOURISME pour réaliser une étude sur le schéma de développement touristique du Pays de Lapalisse.

Le diagnostic est réalisé et présenté en séance.

Il sera adressé aux membres du Bureau Communautaire et à la Conférence des Maires.

Fait et délibéré à SERVILLY les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 22 SEP. 2022
Publié ou Notifié
le : 20 SEP. 2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"